



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mardi 8 mai 2018 à 18 h, à la place régulière des séances.

2018-05-142

Prise de position du conseil eu égard au statut du maire Boyer

Considérant qu'un acte d'accusation est déposé contre le maire, monsieur Michel Boyer ;

Considérant que notre système de justice accorde à chacun un droit fondamental de présomption d'innocence ;

Considérant que la nature grave des accusations ne se rapporte pas aux fonctions occupées par le maire ;

Considérant que le conseil est en accord avec les principes de dénonciation publique ;

Considérant que le conseil ne juge pas opportun de demander la démission du maire ;

Considérant qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité, malgré la situation, que monsieur Michel Boyer demeure maire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPLIQUER le principe qu'une personne accusée est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par un juge ou un jury ;

D'APPUYER le maire, monsieur Michel Boyer, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme aux livres des délibérations
Ce mercredi, 9 mai 2018.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière